



COMITE INTER-DIOCESAIN NATIONAL  
DES PELERINAGES CATHOLIQUES (C.I.N.P.E.C)  
30, Rue Jacques BUGNICOURT – DAKAR  
Tel. : 33. 822.33.16  
E-mail : [cinpec@orange.sn](mailto:cinpec@orange.sn)

Dakar le 29 février 2020

## COMMUNIQUE 01/20

Le Comité Inter-Diocésain National des Pèlerinages Catholiques (C.I.N.P.E.C) informe la Communauté Catholique du Sénégal que le pèlerinage aux Lieux Saints de la Chrétienté sera organisé du 22 août au 11 septembre 2020, sur l'itinéraire Dakar - Rome - Terre Sainte - Lourdes - Dakar.

- **Le thème de l'édition 2020 : Pèlerins de la conversion** : « Convertissez-vous et croyez à l'Evangile » Mc.1,15
- **Prix par personne : 2.700.000 F CFA** (deux millions sept cent milles francs CFA)
- **Ce montant est à verser en espèces ou par chèque certifié, en une seule fois au compte bancaire intitulé :**  
PELERINAGE NATIONAL CATHOLIQUE  
B. I. C. I. S  
Agence Avenue Léopold Sédar SENGHOR (ex-Roume)  
Sous le n° SN010 - 01520 – 00775430 00 91 13
- **Ouverture des inscriptions** : le lundi **09 Mars 2020** à la permanence du C.I.N.P.E.C.  
Tous les jours ouvrables (sauf le samedi) de 8H à 12H et de 15H à 18H.
- **Le nombre de places étant limité**, les inscriptions seront faites dans l'ordre d'arrivée des demandes et clôturées dès que le quota sera atteint.
- **A l'inscription présenter :**
  - La quittance de la banque (**BICIS**) justifiant le **versement intégral** du prix exigé.
  - Un passeport valide au moins jusqu'en **mars 2021**.
  - Quatre (4) photos d'identité en couleur, sur fond blanc, pour les différents visas.
  - Un extrait de baptême ou tout autre document attestant de la catholicité du candidat au pèlerinage (livret de famille catholique...)
    - \* **Pour les salariés :**
      - Les 3 derniers bulletins de salaire.
      - Une attestation de travail.
      - Une décision de congé ou une autorisation d'absence de l'employeur pour la période du pèlerinage.
      - Une carte IPRES ou une Attestation d'affiliation
    - \* **Pour les retraités :**
      - La carte du F.N.R ou de l'IPRES et les trois (3) derniers bulletins de pension.

**NB :** Tous les documents sont accompagnés de leurs photocopies.

- **Les frais d'annulation sur le package des prestations sont de :**
  - 30% au 30 juillet 2020
  - 100% au 15 août 2020
- Les futurs pèlerins seront soumis à une visite médicale d'aptitude, auprès des médecins habilités.
- **La limite d'âge pour le pèlerinage est fixée à 70 ans.** Toute dérogation est du ressort exclusif du médecin responsable de la mission médicale du pèlerinage.



Le Président du CINPEC  
Monseigneur Paul Abel MAMBA